



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Guy GILLOT, M. Patrick SAUNIE, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Nicole MOSSON, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

**OBJET : Bilan de fin du Contrat de ville et de l'année 2006 - Elaboration du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)**

2006 est une année charnière puisqu'elle coïncide avec la fin de l'actuel Contrat de ville qui constitue les bases de l'action de la communauté d'agglomération en matière de Politique de la ville, et qui doit être remplacé par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Au 31 décembre 2006, s'achève le contrat de ville d'agglomération, socle général des actions de la Communauté d'agglomération.

2006 année stratégique pour la Communauté et l'ensemble des communes, car elle doit permettre de poursuivre et d'amplifier l'action engagée depuis 2002 avec tous les partenaires : Etat, Conseil Général, Conseil Régional et bien sûr l'Europe avec la nouvelle génération des fonds structurels.

Les enjeux des futurs dispositifs contractuels 2007 - 2013 sont multiples et la préparation d'une contractualisation visant à donner sens et vie à un véritable projet de territoire est empreinte d'une grande complexité.

Deux étapes incontournables jalonnent ce parcours :

- terminer la dernière année du contrat de ville et tenter d'évaluer la qualité de son action ;
- préparer concomitamment le futur contrat urbain de cohésion sociale.

**1. Contrat de ville 2000-2006 – Eléments de bilan**

**1.1 Bilan global**

La démarche d'évaluation du Contrat de ville a été réalisée entre mars et septembre 2006 par les cabinets *ALGOé* et *Economie et Humanisme*.

Il ressort de ce travail :

## Les constats

- Empreint par un historique récent, le Contrat de ville a représenté un levier financier significatif pour le développement et la consolidation d'actions, mais les impacts restent encore difficilement perceptibles.
- Le territoire de l'agglomération a émergé comme un territoire pertinent d'intervention et d'impulsion pour la mise en œuvre du Contrat de ville, mais le cadre stratégique d'intervention n'est pas encore stabilisé, notamment dans l'articulation avec les communes et les quartiers ;
- Le Contrat de ville vient interroger les relations entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage car il s'appuie fortement et inégalement sur le tissu associatif, mais sans toujours impulser de dynamique partenariale.

## DES AVANCÉES

- Une prise en charge par l'agglomération en 2002 de la Maîtrise d'ouvrage et de la gestion financière du Contrat de ville ;
- la mise en place d'un appel de projets annuel à partir de 2004 ;
- la mise en place de l'outil Poliville comme facilitateur d'échanges entre les financeurs et les porteurs de projets.
- Les modes de financement et d'organisation propres au dispositif viennent expliquer en partie la faible capacité à l'innovation et à l'expérimentation constatée par le cabinet. L'amélioration des délais de notification des subventions constitue une vraie avancée, mais elle n'a pas suffi à lever les incertitudes sur la capacité de financement des actions en raison notamment de la baisse des financements de l'Etat.

## LES PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS

- La construction très récente en 2000 de l'intercommunalité est l'un des premiers facteurs expliquant les différents constats. La période de mise en œuvre correspond, de façon schématique, à une période d'ajustement et de recherche des grands équilibres et de l'articulation entre intérêt communal et intérêt communautaire en matière de Politique de la ville ;
- Le second élément explicatif est une culture de la Politique de la ville qualifiée d'« assez peu développée » par le cabinet ALGOé. Le Contrat de ville est l'un des premiers dispositifs de la Politique de la ville de l'agglomération qui a été mis en œuvre sur le territoire, contrairement à d'autres territoires bénéficiant d'une antériorité et beaucoup plus ancienne.

### 1.2 Affirmation du Grand Dijon comme chef de file de la Politique de la ville

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits dédiés à la Politique de la ville pour chaque partenaire. Il montre clairement la baisse régulière des financements d'Etat en même temps que la montée en puissance de la communauté d'agglomération qui, à partir de 2004, devient le premier financeur du contrat de ville.

FINANCEMENTS CONTRAT DE VILLE 2000 - 2006

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	En instruction
<b>En euros</b>	Politique ville							
<b>Grand Dijon</b>	30 489	17 373	261 935	351 108	881 965	942 576	1 011 500	
<b>FIV- Etat</b>	943 248	996 582	871 494	756 255	672 646	502 551	519 930	218 317
<b>Région</b>	383 000	270 451	370 750	388 220	372 120	370 120	373 290	
<b>FASILD</b>	144 141	166 185	140 317	195 741	98 190	91 250	94 700	
<b>Département</b>	3 438 837	4 139 100	685 834	823 680	737 600	732 710	308 355	520 610
<b>Total Général</b>	4 924 719	5 689 691	2 330 030	2 495 504	2 762 521	2 639 207	2 307 775	

Pour Grand Dijon, chiffres POLITIQUE DE LA VILLE qui comprennent la programmation + des actions du contrat d'agglomération identifiées politique de la ville (dans notre budget) par exemple les correspondants de nuit (charge nette du GD à hauteur de 280 000 euros), l'économie solidaire, le plie etc....

Pour les autres institutions les chiffres ont été validés par eux-mêmes. Pour l'ETAT ces chiffres sont hors PSPQ Projet de service public de quartiers

L'année 2006, dernière année du contrat, est un peu meilleure pour les financements du F.I.V. que 2005, avec **519 930 euros** attribués.

En prenant en compte l'ensemble des actions financées dans le cadre de la Politique de la ville, le soutien du Grand Dijon est passé de **1 million de francs en 2001 à plus d'1 million d'euros en 2006**.

Le Contrat d'agglomération 2002 prévoyait un montant de 4,4 millions d'euros en ce qui concerne les opérations de Renouvellement urbain.

Avec la signature de la convention ANRU le 12 mai 2005 et l'avenant en cours de discussion, le Grand Dijon apportera un concours financier de l'ordre de 14,2 millions d'euros sur la période 2005 - 2011.

## **2. Enjeux et perspectives pour le CUCS du Grand Dijon**

### **2.1 Les préconisations en vue de l'élaboration du CUCS**

Deux grands enjeux sous-tendent la stratégie du CUCS.

Le premier enjeu renvoie au positionnement du dispositif et à la stratégie de l'agglomération. Il doit être conçu comme **un outil qui contribue à l'attractivité de l'agglomération et de ses quartiers**, en complémentarité des autres politiques de l'agglomération sur lesquelles il doit s'adosser et :

- réduire les inégalités territoriales et sociales en jouant un rôle de régulateur des disparités ;
- diminuer l'exclusion en favorisant le développement individuel et collectif des territoires de la Politique de la ville ;
- valoriser les ressources de ces quartiers qui participent de l'image de notre agglomération ;
- conforter la cohésion sociale et territoriale entre les différentes communes composant l'agglomération dans le respect des identités et des spécificités de chacune d'entre elles.

Le second enjeu est celui de la **mise en place d'une véritable « gouvernance » autour du dispositif**, qui constitue une des clés de succès pour élaborer les projets de développement social des territoires.

Le rôle de l'agglomération est essentiel : elle doit être le garant de la cohérence globale du projet de territoire mais aussi l'interface avec les communes.

### **2.2 Le processus d'élaboration**

L'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération constitue un exercice d'autant plus difficile que la règle du jeu n'a été donnée que tardivement par l'Etat (en juin pour une échéance en décembre).

Néanmoins, en dépit de cette contrainte très importante, les élus communautaires du Grand Dijon ont engagé une large concertation afin de poser les bases d'un contrat qui ne se limite pas à un catalogue d'intentions. Ainsi, le 19 septembre dernier un **groupe Ressources** a été créé, composé des partenaires traditionnels du Contrat de ville (Grand Dijon, communes, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ex-FASILD) auquel a accepté de se joindre la CAF.

Ce groupe a validé les principes d'organisation proposés par le Grand Dijon, ce qui a permis dans un temps record de mettre sur pied des réunions de travail par groupes thématiques, suivant les cinq axes proposés par la DIV à l'élaboration du CUCS.

**Entre le 26 septembre et mi-novembre**, chaque groupe thématique s'est réuni trois fois, soit trente réunions regroupant plus de 80 participants.

Voici les principaux objectifs de la démarche d'élaboration du CUCS :

- proposer un contrat qui permette de poursuivre et d'amplifier les actions dans les quartiers qui répondent aux besoins et aux attentes fortes de nos concitoyens en situation de fragilité ;
- s'efforcer de lier l'accompagnement social et les projets de rénovation urbaine, conformément au souhait (exaucé) des élus de Grand Dijon d'avoir un périmètre d'intervention identique entre ANRU et CUCS.
- établir des axes d'intervention clairs et des programmations d'actions dans chaque thématique, déterminant la part des financements spécifiques des moyens de droit commun et détaillant les indicateurs susceptibles d'évaluer l'efficacité des actions financées ;
- prendre en compte les besoins des associations et développer un partenariat plus étroit avec elles.

Le montant de l'enveloppe régionale ANCSEC vient d'être communiqué par la DIV au préfet de région. Si la répartition entre départements n'a pas encore été effectuée, le montant dévolu à la Côte d'Or (et à l'agglomération, seul site Politique de la ville du département), devrait représenter un niveau de financement conforme à la représentation de la population des quartiers de la Politique de la ville par rapport à celle des autres territoires régionaux.

Aussi, la part attendue par le territoire ne devra pas être inférieure à **36,8 % du montant global de l'enveloppe régionale.**

## LE CONSEIL,

après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **De déclarer** l'intention de la Communauté d'agglomération de jouer pleinement son rôle de chef de file de la Politique de la ville et de mettre tous les moyens en œuvre pour élaborer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise, en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires, en concertation avec les représentants des associations.
- **De souhaiter** que le projet de contrat et les axes d'intervention prioritaires qui en découlent soient le juste reflet de la réalité des territoires concernés, dans le respect des priorités générales fixées par l'Etat, mais avec la volonté de mettre en place une politique répondant aux besoins de ces quartiers et notamment l'inscrire dans la volonté de mettre l'humain au cœur du projet de renouvellement urbain ;
- **De demander** que le montant de l'enveloppe régionale ANCSEC dévolu au territoire de l'agglomération dijonnaise soit conforme à l'importance du nombre des habitants des quartiers de la Politique de la ville ;
- **De demander** que le Conseil Général et le Conseil Régional soient signataires du CUCS afin d'en assurer la cohérence et les capacités et de renforcer le soutien financier aux acteurs locaux.

Pour extrait conforme,  
Le Président



40 Avenue du Drapeau  
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE  
17510 - 21075 DIJON CÉDEX

Publié le **20 NOV. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**21 NOV. 2006**

